

# AVIS PUBLIC

## À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

### Demande de dérogation mineure

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 612-2018

À la population, que conformément à la directive émise par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en raison de la pandémie COVID-19 et l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qu'une session ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, sera tenue à huis clos par vidéoconférence, le mardi 10 août 2021.

**Qu'**au cours de cette session, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure de monsieur Étienne Poulin concernant l'implantation dérogatoire d'un bâtiment principal existant localisé à 5.85m de la limite avant du lot, dérogeant ainsi aux marges minimales applicables à la zone H-40 où se trouve le 79 rue des frênes / lot 3 519 136;

**Que** le contexte actuel de pandémie empêche tout rassemblement de citoyens en personne.

**Que** tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en formulant ses commentaires par écrit à l'adresse courriel [jr.cloutier@saintpauldabbotsford.qc.ca](mailto:jr.cloutier@saintpauldabbotsford.qc.ca) ou sur place en déposant ses commentaires dans la boîte de courrier située devant l'hôtel-de-ville.

**DONNÉ** à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de juillet deux mille vingt et un.

---

Jean-Raphaël Cloutier  
Directeur général